



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



Distr.
RESTREINTE

UNEP/WG.129/7
25 mars 1985

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Réunion conjointe des Points Focaux
Nationaux du Plan Bleu et du Programme
d'Actions Prioritaires

Athènes, 6-9 mai 1985

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSES POUR
LE PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES
POUR L' EXERCICE BIENNAL 1986-1987

1. PRINCIPES DIRECTEURS

Le programme et le budget du PAP pour la période 1986-1987 ont été préparés et proposés en se fondant sur les éléments suivants:

- les buts et tâches du PAP énoncés dans les conclusions et recommandations des réunions des Parties contractantes, en particulier de la Troisième réunion tenue à Dubrovnic en 1983 (UNEP/IG.43/6), de la Réunion extraordinaire tenue à Athènes en 1984 (UNEP/IG.49/5) ainsi que de la première réunion des Points focaux nationaux pour le PAP tenue à Split en 1982 (MAP/PAP/FP 1);
- les résultats obtenus et l'expérience acquise au cours de la période 1983-1984 indiqués dans le document UNEP/WG.129/4 et les documents d'information attenants;
- les résultats espérés pour 1985 sur lesquels le Directeur du PAP/CAR fera un rapport au point 6 de l'ordre du jour de la réunion;
- les renseignements échangés et le programme BP-FAP harmonisés, de même que la coopération convenue ou possible avec les organisations et institutions nationales ou internationales appropriées;

Le PAP entre maintenant dans son étape pleinement opérationnelle. L'étape initiale a été marquée par les efforts visant à choisir des domaines prioritaires et à formuler des actions prioritaires, ils ont aussi porté sur des problèmes d'organisation et les façons de se procurer les moyens financiers nécessaires; enfin ils devaient aboutir au lancement de projets individuels (invitant les pays méditerranéens à participer, à identifier les problèmes, etc).

Les activités de l'étape opérationnelle seront concentrées sur l'élaboration d'études de cas sélectionnées, l'organisation d'échange d'expérience; elles viseront à permettre une assistance directe pour la solution de problèmes spécifiques et une formation en utilisant toutes les formes de coopération et les connaissances disponibles ainsi que les résultats d'autres activités en cours dans la région méditerranéenne.

Les activités de la période 1986-1987 devraient donc viser à:

- (a) mettre en oeuvre des activités spécifiques et réalisables (études de cas, consultations, etc) relatives aux problèmes intéressant les Parties contractantes et ceux choisis par les pays participant à ces activités;
- (b) instaurer diverses formes de coopération directe (à un niveau régional, bilatéral ou multilatéral) et utiliser les formes existantes;
- (c) permettre un échange direct d'expérience au moyen de réunions d'experts, de séminaires, de journées d'étude, d'une assistance et de consultations par la formation de spécialistes et de fonctionnaires;

(d) à identifier et créer les conditions permettant de préparer et mettre en oeuvre des projets à grande échelle (comme par exemple: le projet de coopération méditerranéenne sur les sources d'énergie renouvelables, le projet de coopération méditerranéenne sur l'aquaculture lorsque ou si le MEDRAP cesse d'exister en tant que projet du PNUD, le projet méditerranéen sur la protection des sols dans les zones littorales, les projets de réhabilitation et de reconstruction concernant des centres historiques choisis, les plans de protection des établissements historiques dans les zones sismiques, les projets d'adduction d'eau pour des îles ou des régions côtières isolées, etc).

Les réalisations escomptées de ces activités telles que études de cas, recommandations, manuels et formation de spécialistes et de décideurs, devraient contribuer de façon concrète à résoudre des problèmes prioritaires choisis.

On s'attachera surtout à assurer que les Points focaux nationaux soient informés de façon permanente des résultats de chaque activité particulière, de même que le grand public afin qu'il prenne mieux et plus conscience des questions liées à l'environnement dans les états riverains de la Méditerranée.

Structure des activités (orientation du Programme)

Il y a actuellement dix activités en cours. Le PAP/CAR pense qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des changements essentiels dans la structure du Programme dans un avenir immédiat. La meilleure preuve étant que les pays méditerranéens sont nombreux à participer aux projets du PAP en cours et s'intéressent vivement aux activités à lancer (énergies renouvelables, aquaculture).

Les nouveaux éléments introduits dans le Programme 1986-1987 sont l'évaluation de l'impact sur l'environnement et les problèmes littoral/arrière-pays qui seront mis en oeuvre dans le cadre des actions 3 à 10 en cours.

II PLAN DE TRAVAIL PROPOSE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987

Pour formuler cette proposition, le PAP/CAR a utilisé les résultats des travaux accomplis au cours de 1984 et 1985, a examiné les discussions, les commentaires et les suggestions des réunions d'experts organisées jusqu'alors pour différents domaines prioritaires. Il a aussi été tenu compte des requêtes des pays participants demandant la mise en oeuvre d'études de cas, qu'une assistance directe soit matérialisée et des consultations organisées.

Il y aura peut-être des modifications dans la teneur de l'une ou l'autre action ceci dépendant des conclusions des séminaires, mais les concepts des sujets proposés demeureront inchangés.

1. Soutien au PAP

Les fonds prévus pour le soutien général au PAP viseront à:

- renforcer la communication, les liaisons et les contacts avec les Points focaux nationaux, à organiser des visites occasionnelles de représentants des Points focaux nationaux au PAP/CAR afin qu'ils se familiarisent avec les travaux du Centre;
- coordonner et harmoniser les activités avec d'autres éléments du PAM et particulièrement le Plan Bleu et le Programme MED POL;
- harmoniser les activités avec diverses institutions des Nations Unies, des institutions nationales ou internationales afin d'assurer de meilleurs résultats et une utilisation rationnelle des ressources;
- prendre des initiatives pour élaborer des projets régionaux et mettre en oeuvre une coopération bilatérale et multilatérale dans la région méditerranéenne;
- préparer des rapports et des documents d'information qui seront examinés par les réunions des Parties contractantes et les Points focaux nationaux ainsi que par ceux intéressés par les activités et résultats du PAP;
- préparer les documents de base, les projets et les propositions nécessaires au lancement des divers projets.

2. Répertoires des institutions et experts de la région méditerranéenne dans les domaines de l'aquaculture, des sources d'énergie renouvelables et de la gestion des ressources en eau - Révision 1

Ce projet a pour objectif de rassembler des renseignements supplémentaires et de mettre à jour les répertoires des domaines ci-mentionnés qui ont été publiés en 1983.

Le rassemblement des données, leur tirage de même que la préparation d'un projet de texte pour les répertoires seront terminés en 1986. On procédera en 1987 à une révision du projet de texte qui sera complété; on préparera le texte final des répertoires qui seront publiés et distribués.

Ceci pourra être obtenu grâce aux questionnaires que les experts nationaux nommés par leurs Points focaux respectifs auront remplis. Les répertoires seront rédigés par un consultant du PAP/CAR.

3. Développement des ressources en eau dans les îles et les zones côtières isolées

Ce projet a pour objectif, d'aider les Gouvernements intéressés de la région à résoudre le problème d'adduction d'eau dans les îles et les régions côtières isolées manquant d'eau douce.

Il est attendu du projet du PAP qu'il contribue à présenter aux pays participants toutes les méthodes et technologies appropriées actuellement utilisées pour résoudre des problèmes d'adduction d'eau dans la région et à promouvoir un échange d'information parmi les pays participants, les encourageant à établir une coopération technique entre eux.

Ce projet a pour but:

- (a) d'examiner les problèmes d'eau et les solutions qui existent dans les îles et les zones côtières isolées de la région méditerranéenne;
- (b) de préparer pour les Gouvernements intéressés des propositions pour une évaluation spécifique des ressources en eau;
- (c) de rassembler toutes les méthodes et technologies existantes de gestion des eaux, en général et en particulier dans le Bassin méditerranéen, et
- (d) d'organiser des séminaires et des cours de formation sur le sujet global des ressources en eau dans les îles méditerranéennes.

Les activités suivantes ont été prévues pour 1986 et 1987:

- (a) Préparation d'études de cas visant à l'examen et la proposition de solutions optimales pour l'adduction d'eau dans les conditions spécifiques de petites îles ou de zones littorales (isolées) arides de la région méditerranéenne. Les études de cas seront choisies en fonction des intérêts des pays déjà inclus dans le projet; le PAP, à la demande des pays intéressés, offrira l'assistance et l'expérience d'experts étrangers (de la région méditerranéenne) lorsque cela pourra contribuer à la qualité des solutions techniques. Les propositions concernant une telle coopération ont été envoyées aux pays participants.

Il est attendu que les sujets suivants feront l'objet d'études approfondies:

- qualité et quantité des zones aquifères locales;
- moyens optimaux de capter les eaux souterraines (forages, puits, barrages, etc);
- possibilités de séparer l'eau douce de l'eau salée en évitant la pénétration d'eau de mer dans les nappes aquifères;
- moyens optimaux de captation des eaux de surface et de pluie (petits réservoirs, bassins, citernes, etc);
- application des méthodes optimales de désalinisation lorsque la demande en eau est faible en utilisant des eaux saumâtres;
- méthodes optimales de transport d'eau dans les petites îles lorsque les sources d'eau locales sont insuffisantes;
- gestion des systèmes d'adduction d'eau dans des conditions d'insuffisance en eau et de forte consommation pendant la saison touristique de pointe;
- méthodes optimales visant à développer les réseaux de distribution et des installations de support dans les zones côtières isolées lorsque la conduite principale est installée loin des consommateurs.

- (b) Préparation d'un manuel contenant des exemples pratiques systématisés de solutions concernant l'adduction d'eau dans les conditions spécifiques de la région méditerranéenne pour les petites îles et les zones côtières isolées. Des exemples des études de cas de même que les solutions auxquelles on a abouti seront utilisés pour la préparation du manuel. Il devra être rédigé de façon simple et claire dans la langue utilisée par les hydrogéologues et les ingénieurs de chantier.
- (c) Deux séminaires seront organisés au cours de 1986 et 1987:
- un séminaire est prévu fin 1986 au cours duquel seront examinés les résultats des études de cas et des points de vue seront échangés sur la valeur et l'applicabilité des conclusions.
 - un séminaire prévu en 1987 discutera du projet de texte du manuel, résumera les résultats de 4 années de travail sur le projet et présentera des recommandations aux Gouvernements et sur la suite à donner au projet.
- (d) L'idée de rassembler de grandes îles de la Méditerranée afin de procéder à un échange d'expérience dans le domaine de la gestion des ressources en eau pourrait être réalisée au moyen:
- d'une réunion d'experts et de la préparation de documents substantiels en 1986; et
 - de journées d'étude qui prépareraient les recommandations appropriées en 1987.

4. Planification intégrée et gestion des zones côtières

Ce projet a pour objectif (a) d'approfondir les connaissances sur des sujets choisis qui ont été soulignés comme importants pour le développement et la protection des zones côtières; et (b) de permettre d'établir de façon permanente un échange d'expérience et une coopération entre les Gouvernements de la région, les instituts professionnels ainsi que de former des spécialistes et des fonctionnaires intéressés.

Suite aux activités ayant pris fin en 1984, les représentants des pays participants ont proposé pour les études de cas les sujets suivants:

- problèmes méthodologiques et environnementaux pour la préparation d'un plan-cadre;
- plan-cadre pour une zone côtière (a) développée et (b) non développée à vocation touristique;
- plan régional relatif à l'interaction littoral/arrière-pays;
- plan d'une zone côtière à vocation spécifique y compris la protection des terres agricoles et des valeurs environnementales;

- plan d'une zone côtière développée avec une utilisation de la mer définie et considérations sur le développement et l'environnement;
- plan d'une zone côtière avec un petit groupe d'établissements vivant surtout de l'agriculture et de la pêche sans grande importance attachée au tourisme;
- plan d'une île de superficie moyenne insuffisamment développée mais à forte densité;
- plan régional d'une région côtière touristique fortement développée.

Il est prévu de mener à bien quatre études de cas en 1986, le rapport de synthèse et les projets de recommandation qui résulteront seront examinés par un séminaire qui y mettra la touche finale.

Deux ateliers/journées d'étude seront organisés en 1987, chacun dans la zone de démonstration couverte par le plan choisi comme sujet de l'une des études de cas de 1986. Les journées d'étude étudieront en détail les méthodes, les objectifs et les résultats de ces plans qui leur seront présentés.

5. Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques

Ce projet a pour objectif (a) d'offrir un aperçu des expériences acquises et résultats obtenus jusqu'à présent en ce qui concerne la protection des établissements et centres historiques dans la région méditerranéenne et (b) d'élaborer des études de cas spécifiques qui seront sélectionnées et discutées lors d'une réunion d'experts et d'un séminaire organisés en 1985. Il faut mentionner que les rapports nationaux réalisés en 1984 peuvent être une base de grande qualité pour une coopération future entre les pays méditerranéens dans ce domaine prioritaire en particulier.

Le programme de 1986 dans ce domaine comprendra la préparation de 4 ou 5 études de cas sur:

- la protection et la reconstruction des centres historiques dans les grandes villes du littoral (dont l'un (au moins) d'entre eux sera une médina);
- la protection des petites et moyennes villes;
- les aspects socio-économiques de la protection relatifs aux centres historiques délaissés;
- la protection active des établissements historiques par rapport au tourisme; et
- les principes et méthodes de protection pour les établissements de la région méditerranéenne dont le développement a été influencé par plusieurs cultures.

Un séminaire sera aussi organisé pour étudier les résultats des études de cas et leur applicabilité.

Le programme de 1987 prévoit l'organisation de 3 projets de démonstration (l'un au moins portant sur une médina) qui traiteront (a) des méthodes utilisées pour dresser des inventaires et (b) d'exemples de reconstruction et réhabilitation actives (y compris l'évolution des résultats obtenus).

Ces projets et les sujets spécifiques choisis parmi les études de cas terminées en 1986 seront discutés à l'occasion d'un cours de formation organisé par un groupe d'experts nommé par le PAP/CAR.

Il sera possible de répéter le cours pour un nouveau groupe de stagiaires l'année suivante ou les années suivantes.

Il est attendu que le programme ainsi conçu soit harmonisé en 1985 avec les activités appropriées de l'UNESCO et celles des groupes de villes méditerranéennes qui ont été particulièrement actives dans ce domaine.

6. Aménagement du territoire dans les zones sismiques

Il est attendu que les activités de ce domaine en 1986 et 1987 soient la suite des activités commencées en 1984 (rapports nationaux, synthèse des rapports nationaux, 3 études de cas). A cause du grand nombre de pays participants et de l'expérience considérable acquise dans certains pays de la région méditerranéenne, il est possible que ce projet soit à la base (a) d'une coopération solide et intensive au niveau méditerranéen dans ce domaine particulier; (b) d'un échange d'expérience entre les pays de la région et (c) d'une promotion des pratiques de l'aménagement dans les régions exposées à des risques sismiques.

Il dépendra des conclusions du séminaire de 1985 et des besoins exprimés par les pays participants que plusieurs autres sujets soient choisis pour une étude ultérieure..

Les activités de 1986-1987 dans ce domaine doivent entreprendre:

- (a) d'établir un programme de coopération pour inclure les institutions traitant de problèmes de tremblement de terre dans les régions particulièrement menacées (Algérie, Grèce, Italie, Maroc, Turquie, Yougoslavie) et dans les autres régions méditerranéennes intéressées, avec le soutien de pays développés qui offrent les connaissances et l'expérience appropriées. A ce sujet, des contacts préliminaires ont déjà été pris avec certains pays afin de rédiger le programme et de définir le soutien possible;
- (b) de définir trois études de cas en 1986 qui traiteront des:
 - problèmes et méthodes de protection ayant trait aux établissements historiques dans les zones sismiques;

- méthodes d'identification du niveau de vulnérabilité sismique et de risque sismique acceptable;

- questions de construction (structurelle) et autres normes dans les zones sismiques.

Ces activités en 1986 comprendront aussi l'organisation de journées d'étude pour examiner les résultats des études de cas en profondeur mentionnées ci-dessus, pour adopter des recommandations adressées aux Gouvernements de la région et formuler des propositions concernant la suite à leur donner.

- (c) Un cours de formation sera organisé en 1987 sur les méthodes et pratiques de planification à utiliser dans les zones sismiques et élaborées au cours de 1985 et 1986.

7. Gestion des déchets solides et liquides - Collecte et décharge

Faisant logiquement suite aux activités entreprises en 1985, l'objectif de cette action prioritaire en 1986 et 1987 est d'identifier les problèmes et de définir les éléments essentiels des pratiques et politiques actuelles de gestion des déchets solides et liquides particulièrement dans les petites et moyennes villes du littoral méditerranéen.

En 1986 et 1987, l'activité se concentrera sur: (a) la recherche concernant les expériences et les problèmes relatifs au rejet de déchets liquides dans la mer; et (b) la planification, la conception, la maintenance et le fonctionnement des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées.

Fin 1984, on a procédé à des négociations pour harmoniser et définir la coopération avec l'OMS/EURO; il faut espérer qu'au cours de 1985, le même processus sera entamé avec d'autres organisations méditerranéennes appropriées et la CEE.

En ce qui concerne les activités mentionnées au point (a), après les propositions nationales, le PAP/CAR et l'OMS/EURO choisiront 4-5 exutoires sous-marins de type divers comme sites pilote. Ces sites pilote aideront les institutions nationales à surveiller l'impact des eaux usées sur les caractéristiques biologiques, physiques, chimiques et bactériologiques des eaux littorales. Sur la base des résultats et données auxquels on sera parvenu et par l'examen d'études disponibles et de documents pertinents, un groupe d'experts préparera des lignes directrices concernant un programme de recherche marine visant à choisir l'emplacement et la conception technique les plus appropriés pour un exutoire sous-marin.

Les activités mentionnées au point (b), sur la base de rapports nationaux, comprendront la préparation d'un manuel de planification et de conception de systèmes de collecte, de traitement et de décharge des eaux usées.

Un séminaire d'experts nationaux sera organisé sur le sujet (planification et conception des systèmes).

Un programme de formation sera préparé pour les spécialistes et la main d'oeuvre qualifiée chargés de la maintenance des systèmes.

Les cours de formation seront organisés sur des sites de formation qui auront été choisis par le PAP/CAR et l'OMS/EURO, sur proposition des Points focaux nationaux. Les cours seront assurés par un personnel permanent conformément au programme de formation.

8. Promotion de la protection des sols comme élément essentiel de la protection de l'environnement dans les zones côtières de la région méditerranéenne

Après avoir identifié les problèmes et que les pays participants aient exprimé leur intérêt, l'objectif de cette action est: (a) d'établir une coopération permanente avec les pays de la région méditerranéenne sur des sujets choisis ayant trait à la protection des sols; et (b) d'organiser des sites de test pour une surveillance continue et pour faire une démonstration des procédures appropriées pour protéger les sols de l'érosion.

Se fondant sur le programme de 1985 (rapports nationaux, rapport de synthèse, réunion d'experts ainsi que conclusions et recommandations en résultant), il est prévu d'inclure trois études en profondeur dans le programme de 1986 sur:

- l'érosion d'une zone côtière,
- les possibilités et pratiques ayant trait à la réutilisation des terres abandonnées;
- la protection des terres arables contre les vagues tentaculaires et les menaces de diverses activités.

Le programme prévoit aussi l'organisation d'un séminaire (ou de journées d'étude) pour définir, entre autres, les éléments d'un projet de coopération méditerranéenne dans le domaine de la protection des sols et des lignes directrices visant à protéger les sols de l'érosion et des menaces d'une utilisation non agricole.

Il est attendu en 1987 que le PAP/CAR, en coopération avec la FAO, formule une proposition pour un projet de ce genre et entame les démarches en vue d'assurer les moyens financiers nécessaires (pays participants, Communauté Européenne, PNUD). Ce projet devra inclure: (a) la formulation d'une classification commune des sols ou d'une base pour une classification des sols; (b) la préparation, l'exécution et la mise en oeuvre d'un programme coordonné de surveillance continue pour la protection des sols; ainsi que la préparation d'un programme d'inventaire global et évolution de l'érosion réelle et potentielle des sols dans les zones côtières de la région méditerranéenne (y compris la démonstration de méthodes pratiques de protection des sols).

Ce projet de coopération pourrait être mis en oeuvre d'une manière semblable au projet de coopération méditerranéenne sur l'aquaculture (MEDRAP-PNUD-FAO-PNUE).

9. Développement du tourisme dans la région méditerranéenne en harmonie avec l'environnement

Cette action prioritaire a été inaugurée au début de 1985 avec comme objectif majeur de permettre d'avoir un aperçu des nombreux problèmes issus en particulier d'un développement inadéquat du tourisme dans de nombreuses régions du littoral méditerranéen, ce qui a très souvent engendré des conflits d'utilisation, et en procédant à un échange d'expérience, en matière de planification et de gestion des activités touristiques, d'assister les Gouvernements de la région dans la prise de décisions appropriées en ce qui concerne le développement.

Sur la base des problèmes identifiés et de l'intérêt exprimé par les pays participants, il a été prévu que le programme du projet comprendrait la préparation d'études qui permettrait d'avoir un aperçu des interactions environnement-tourisme-développement, un échange d'expérience et plus tard la formation d'experts et de décideurs.

En 1986, il est prévu de procéder à l'élaboration de 5 études de cas sur les sujets suivants:

- impact tourisme-environnement et évaluation de la capacité d'absorption de la côte méditerranéenne pour le développement du tourisme;
- changements dans les préférences touristiques en matière de destinations et de types de tourisme;
- tourisme et patrimoine historique;
- tendances et problèmes du développement du tourisme nautique;
- tourisme sur le littoral face au tourisme dans l'arrière-pays.

Ces études seront faites sur des exemples de situations (localisations) choisies.

Une fois ces études terminées, elles seront suivies d'une réunion d'experts puis d'un séminaire afin de les examiner, de formuler des recommandations qui seront adressées aux pays participants et à d'autres pays de la région méditerranéenne et de proposer un programme pour le projet en 1987.

Suite aux conclusions du séminaire de 1986 et après avoir examiné les résultats des actions prioritaires sur la planification intégrée des zones côtières et sur la réhabilitation et la reconstruction des établissements historiques, des études en profondeur seront faites en 1987 sur:

- des sujets étroitement liés à l'aménagement du littoral;
- des questions spécifiques de tourisme nautique (gestion des marinas; établissement d'un système de tourisme nautique dans la région méditerranéenne; etc);

- les aspects socio-économiques du développement touristique dans le contexte de la réhabilitation et de la reconstruction des établissements historiques dans la région méditerranéenne.

Ces études une fois terminées seront suivies d'un séminaire.

10. Projet de coopération PAP/MEDRAP sur les aspects environnementaux de l'aquaculture en Méditerranée

Cette activité a pour objectifs de promouvoir l'aquaculture dans la région méditerranéenne en poursuivant la coopération entreprise et établie avec le MEDRAP en 1984 et 1985 ainsi qu'avec la FAO, à la suite de l'accord général auquel il fut parvenu à Rome en février 1985; d'élargir les activités du MEDRAP pour traiter des questions relatives au rapport environnement-aquaculture; de permettre à tous les pays intéressés de la région de participer aux activités relevant du MEDRAP; et de définir les activités futures lorsque et si le MEDRAP cesse de fonctionner en tant que projet du PNUD.

A partir des résultats que l'on espère pouvoir atteindre en 1985 (préparation de deux documents substantiels, élargissement du programme MEDRAP pour inclure les thèmes orientés sur l'environnement, soutien offert aux participants des séminaires du MEDRAP), il est prévu qu'en 1986, les activités comprendront:

- (a) l'achèvement du rassemblement des renseignements sur les initiatives existantes dans le domaine de l'aquaculture et l'organisation d'une réunion de coordination en vue de procéder à un échange d'expérience et d'harmoniser les activités;
- (b) la participation aux programmes de formation du MEDRAP (par un appui financier aux conférenciers et aux participants);
- (c) les préparatifs du lancement du Projet de coopération MEDRAP-PAP dans le domaine de l'aquaculture de la région méditerranéenne, dépendant des ressources disponibles (cf document UNEP/WG.129/4/Info 7).

Les activités de 1987 prévoient:

- (a) la participation aux programmes de formation du MEDRAP;
- (b) la formulation des activités complémentaires MEDRAP-PAP lorsque et si le MEDRAP cesse de fonctionner en tant que projet du PNUD;
- (c) la mise en oeuvre du projet de coopération.

11. Réseau de coopération méditerranéenne dans le domaine des sources d'énergie renouvelables

Suite aux résultats de 1984 et 1985, les objectifs de cette activité sont de procéder à une analyse en profondeur de l'utilisation réussie de l'énergie solaire; de prendre les mesures préparatoires permettant de trouver les moyens financiers pour établir un réseau de coopération méditerranéen dans ce domaine, et comme première mesure, d'installer deux stations pilotes pour tester et rassembler les données fonctionnelles sur les différents aspects de l'utilisation de l'énergie solaire et éolienne dans des conditions choisies dans la région méditerranéenne.

Les activités de 1986 comprendront la préparation de trois études de cas sur:

- l'expérience relative à l'utilisation de l'énergie solaire pour le tourisme;
- les expériences et recommandations relatives aux principes de construction de logements utilisant les énergies renouvelables ("architecture solaire");
- l'utilisation des énergies renouvelables dans les communes isolées.

Un séminaire sera aussi organisé pour examiner les études de cas, présenter des recommandations visant à établir un réseau de coopération pour les sources d'énergie renouvelables et discuter des possibilités de s'adresser au maximum aux fabricants locaux d'équipements utilisant les sources d'énergie renouvelables.

Le réseau de coopération sera développé en 1987 et avec l'appui de ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée du PNUE, deux projets-pilote traitant les sujets suivants seront lancés:

- l'énergie solaire pour le pompage de l'eau au moyen de la conversion photovoltaïque;
- l'utilisation de l'énergie éolienne.

De bons indices montrent que ces activités seront lancées en coopération avec la FAO, la CEE et la Communauté européenne et si possible avec le soutien de quelques pays participants.

12. Evaluation de l'impact sur l'environnement dans le développement des zones côtières

Cette proposition a pour objectif principal de développer des méthodologies appropriées et d'utiliser les études de cas représentant un développement économique de grande importance, en appliquant des procédures d'évaluation raisonnables pour prendre des décisions de gestion qui soient compatibles du point de vue écologique. De telles décisions demandent l'emploi d'instruments de gestion pour faciliter le développement et être à l'abri de toute erreur éventuelle due à l'application ou l'utilisation de technologies inappropriées ou d'activités incompatibles.

Actuellement plusieurs pays et même plusieurs régions dans un même pays emploient des stratégies différentes pour lutter contre la pollution et pour atteindre les objectifs de qualité de l'environnement, dont un grand nombre - seul ou continu - constituent la base d'une action législative et sont mis en vigueur.

Cependant la démarche idéale sera de parvenir à un développement socio-économique acceptant pleinement l'idée de la capacité de l'environnement à accepter et traiter les polluants - la capacité environnementale - (ce terme équivaut à: capacité d'assimilation, d'absorption ou de réception). Cette stratégie devrait être utilisée pour éviter toute conséquence indésirable pour l'environnement.

Les activités internationales vont dans le sens d'une harmonisation des démarches existantes pour une stratégie uniforme. Le GESAMP (Groupe d'experts traitant des aspects scientifiques de la pollution marine - OMI - FAO - UNESCO - OMS - AIEA - PNUE et ONU) a élaboré un ensemble de lignes directrices pour évaluer l'impact des polluants sur le milieu marin. Un des objectifs de cette proposition est de tester si ces lignes directrices peuvent être appliquées pour des activités de développement spécifiques et réelles dans la région méditerranéenne par le biais d'études de cas choisis.

Une partie de l'activité a évidemment trait à l'impact du développement sur l'élément physique, et surtout marin, de l'environnement. Cependant, afin de parvenir à une approche globale pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement, l'autre partie de l'activité devrait inclure l'élément socio-économique de l'environnement de même qu'une analyse coût-bénéfice.

Les documents suivants (terminés ou en cours de préparation) seront utilisés comme point de départ pour les activités futures:

- lignes directrices proposées du GESAMP pour l'évaluation de l'impact des polluants sur l'environnement marin;
- critères socio-économiques que le PAP/CAR fera préparer par un groupe d'experts de la région méditerranéenne, tenant compte des connaissances obtenues par le Plan Bleu;
- Analyse coût-bénéfice avec la méthodologie appropriée que le PAP/CAR fera élaborer par un groupe d'experts nommés de la région méditerranéenne.

Une réunion d'experts examinera ensuite les trois documents mentionnés ci-dessus et choisira parmi les études de cas en cours pour d'autres actions prioritaires plusieurs d'entre elles pour lesquelles il sera procédé à une évaluation de l'impact sur l'environnement. L'activité ultérieure devra inclure:

- (a) l'élaboration par les institutions nationales compétentes d'études de cas (au moins 2) pour évaluer l'impact des polluants sur le milieu marin; une formation en cours d'emploi à laquelle prendront part les pays méditerranéens intéressés et un séminaire qui examinera la méthodologie du GESAMP qui sera appliquée et les études de cas, préparera des recommandations et des suggestions pour le suivi des activités.

(b) le choix et l'organisation d'études de cas qui comprendront une évaluation complète de l'impact sur l'environnement (avec des critères socio-économiques et une analyse coût-bénéfice); une réunion d'experts pour examiner la méthodologie utilisée dans les études de cas et leurs résultats - proposant aussi la suite à donner à cette activité.

Il est prévu que les résultats de ces activités aideront à adopter une stratégie de lutte contre la pollution et une politique d'évaluation uniformes pour un développement socio-économique approprié au niveau régional.

13. Equilibre entre les zones de l'arrière-pays et les zones côtières chargées: problèmes et expériences quant aux politiques de planification et de gestion

L'expérience acquise par le biais de plusieurs actions prioritaires au cours de 1984 et 1985 a montré que les interactions littoral/arrière-pays ont une influence considérable sur l'état des ressources et de l'environnement du littoral. Pour ne mentionner que les flux migratoires de l'arrière-pays vers le littoral résultant en un abandon des terres arables dans l'arrière-pays ce qui, à son tour, favorise l'érosion des sols, la détérioration des ressources et de son milieu. Simultanément, subissant de fortes pressions démographiques et sociologiques, les zones littorales réceptrices luttent contre un chômage croissant, une vie sociale érodée et une sur-exploitation des ressources côtières.

Une situation semblable, bien qu'assez spécifique, prévaut dans les interactions île/continent.

Cette activité vise à: (a) rassembler les renseignements appropriés sur les problèmes mentionnés ci-dessus et identifier les moyens de parvenir à leur solution dans divers pays; (b) élaborer six études de cas, les sujets et un rapport de synthèse sur ces études; et (c) organiser un séminaire pour examiner les études de cas et le rapport de synthèse, présenter des recommandations aux pays de la région quant à la gestion et à l'équilibre des interactions littoral/arrière-pays afin d'obtenir un développement harmonieux des deux éléments et de créer de nouveaux emplois.

Cette proposition a été examinée par la Réunion d'experts gouvernementaux sur les établissements humains du littoral méditerranéen en 1980 (HS/EM-1); elle est de nouveau présentée maintenant (sous une forme quelque peu modifiée) comme il semble que les conditions de sa matérialisation aient mûri.

III PROPOSITION DE BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987

Sur la base du plan de travail proposé pour chaque action prioritaire et suivant les critères-type de préparation des documents et d'organisation de séminaires et réunions, le budget suivant a été proposé pour l'exercice biennal 1986-1987.

Action prioritaire	Budget (en dollars E.U.)	
	1986	1987
Répertoires - révision 1	21,000	15,000
Gestion des ressources en eau	74,000	58,000
Planification intégrée des zones côtières	42,000	58,000
Réhabilitation et reconstruction	40,000	48,000
Aménagement du territoire dans les zones sismiques	39,000	33,000
Décharge des déchets solides et liquides	57,000	57,000
Protection des sols	40,000	30,000
Tourisme	50,000	48,000
Aquaculture	29,000	19,000
Sources d'énergie renouvelables	47,000	48,000
Evaluation de l'impact sur l'environnement des zones littorales	30,000	45,000
Impact sur l'interaction littoral arrière-pays	20,000	20,000
Soutien au PAP	81,000	81,000
	570,000	570,000